



Nous avons le plaisir de vous inviter les
Samedi 09 et Dimanche 10 Février 2019
pour notre **CONCOURS SALLE 2 x 18m**

Sélectif pour le Championnat de France

Attention : pas plus de 10 archers d'un même club par départ

Nouveau mur de tir avec éclairage LED – Normes FFTA

Lieu du concours :

Stade MAURICE HUBERT - Gymnase J.B. AUBRY
21, rue A. Maistrasse – 92500 Rueil Malmaison

Parking gratuit 50 places dans le stade, entrée rue Victorien Sardou - accès à partir de 8h00 le matin

Horaires des tirs :



	SAMEDI		DIMANCHE	
Echauffement sur cible 30 mn	9H30	13H30	9H30	13H30
Début des tirs comptés	10h00	14h00	10H00	14H00

- Ouverture du greffe 1 heure avant le début de l'échauffement.
- A l'issue de l'échauffement, les blasons ne seront pas changés sauf nécessité.
- Inspection du matériel pendant l'échauffement.
- Une buvette sera à votre disposition pendant la durée du concours.

Blasons :

- Arc classique - Arc nu : Ø 40 - **trispot vertical sur demande à l'inscription**
- Arcs à poulies : trispots verticaux
- Benjamins, minimes : Ø 60
- Poussins : Ø 80 - **2 cibles seront réservées le samedi à 13h30**

Remise des Récompenses :

- Aux trois premiers de chaque catégorie.
- Coupe par équipe Classique/Compound/Arc nu - Homme/Dame. (*Equipes mixtes non autorisées*)
- Challenge ANDRE CHAUMONT : 2 compounds + 2 classiques (*sauf minimes et benjamins*).

Remise des récompenses Dimanche vers 17h30 suivie d'un verre de l'amitié.

Les récompenses non retirées restent la propriété du club.

Le suivi des inscriptions et les résultats seront disponibles sur

<http://www.lesarcherssuresnois.fr>

Inscriptions :

Tarif : 9.00 euros toutes catégories

Inscription par mail obligatoire à concours@lesarcherssuresnois.fr

: **07 68 46 82 95** jusqu'à 21H30 (répondeur)

Les équipes seront déclarées par le premier archer du Club ou de la Cie à tirer

La fiche d'inscription et le règlement par chèque à l'ordre des ARCHERS SURENSOIS sont à adresser à :

Mme Edwige MEURINE

236 rue du Ménil 92600 ASNIERES SUR SEINE

Les places réservées par mail non confirmées par règlement dans les 4 jours seront remises à disposition.

Pour mémoire :

- Les chaussures de type tennis sont obligatoires.
- L'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité, il lui sera demandé soit :
 - Une attestation de licence papier avec photo.
 - Une attestation de licence dématérialisée avec photo sur un support informatique (smartphone ou tablette).
 - Communication du n° de licence (ou nom, prénom) avec justificatif officiel d'identité.
 - Passeport sportif avec photo et n° de licence.
- L'utilisation des flèches carbone est sous la responsabilité des Archers.

